

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026

Commune de Prosnes

SEANCE DU 27 AOÛT 2021

Date de la convocation : 05 août 2021

Date d'affichage : 06 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept août à vingt heures, le Conseil Municipal 2020/2026, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Francis MUNIER, Maire.

Présents : AUBERT Rémy, DROUET Françoise, FLEURY Jean-Marie, GABRELLE Ludovic, L'HUILLIER Sylvie, MOUGNEAU Lionel, MUNIER Francis, NOURISSIER Fabrice

Représentés : DESPIC Cédric par NOURISSIER Fabrice, KESENNE Baptiste par DROUET Françoise, PICARD Sabrina par GABRELLE Ludovic

Secrétaires : Messieurs FLEURY Jean-Marie et GABRELLE Ludovic.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à la majorité.

La séance est ouverte.

2021_17 - Délibération remboursement de frais Monsieur MUNIER

Monsieur le Maire s'est rendu à l'Entreprise « FOUSSIER » afin d'y faire des achats pour la commune pour un montant de 100.01 euros.

Les deux factures ont été présentées (profil alu et loqueteau de tables).

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés autorise ce remboursement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	3	10	0	0	1

2021_18 - Délibération vente de la parcelle F 1669 de Madame HAUGUEL

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Prosnes est propriétaire de la parcelle n°1669 située dans la zone urbanisable à l'angle de la Rue de la Bascule et la Rue Nouvelle.

Cette parcelle constructible provient du legs de Madame HAUGUEL.

Celle-ci a été estimée à 120 €/m2 pour une surface de 720 m2.

Lors de la délibération du 19 mars 2021, le Conseil Municipal a voté majoritairement pour la mise en vente de cette parcelle.

Une offre de prix a été faite au prix de 92 500 € incluant les frais d'agence à la charge du vendeur.

Il en résulte un prix net vendeur de 86 500 € soit 120.14 € / m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés refuse cette offre.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	3	5	6	0	0

2021_19 - Délibération vente de l'ensemble immobilier (maison et bar) de Madame HAUGUEL

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Prosnes est propriétaire de la parcelle n°355 située au 06 Grande Rue d'une superficie de 595 m2 comprenant :

- Une maison d'habitation avec au rez-de-chaussée une pièce anciennement à usage de bar, une entrée, une cuisine et trois pièces.

A l'étage, un dégagement, un débarras et quatre pièces. Cave, remise et jardin.

Ce bien provient du legs de Madame HAUGUEL.

Lors de la délibération du 19 mars 2021, le Conseil Municipal a voté majoritairement pour la mise en vente de cet ensemble immobilier (maison et bar).

Ce bien a été estimé 150 000 € net vendeur.

Une offre d'achat a été faite pour la somme de 160 000 € incluant les frais d'agence à la charge du vendeur.

Il en résulte un prix net vendeur de 151 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés refuse cette offre.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	3	5	6	0	0

En fin de séance un courrier a été remis par Madame Françoise DROUET sur les délibérations 18 et 19 de la séance du 27 août 2021, stipulé ci-dessous :

« DELIBERATION 18 et 19

NON

5 membres du conseil municipal sur 11 ont effectué un recours au tribunal administratif.

Monsieur Le Préfet a également été informé de cette situation.

Nous invitons ainsi monsieur Le Maire à mettre en attente le devenir du legs de madame Hauguel ainsi que les ventes de ces biens immobiliers et mobiliers. »

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h25.

Fait à PROSNES, le jour, mois et an susdits

Le Maire,

Francis MUNIER

